

Redevance ordures ménagères : information sur la facturation



Vous allez bientôt recevoir la redevance de vos déchets ménagers. Ce service payant couvre la collecte et le traitement des déchets ainsi que le coût des déchetteries. Son prix varie en fonction du type d'utilisateur (particulier, entreprise, administration), de la composition du foyer et surtout en fonction du type de collecte.

A noter :

Attention, la redevance que vous recevrez dans vos boîtes à lettre correspondra à la période juillet → décembre 2020.

Le coût d'enlèvement des déchets pour l'année 2021 vous sera envoyé ultérieurement.